

LEGISLATURE 2016 – 2021

PROCES-VERBAL no 22

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 1^{er} mai 2019 à 20h15

Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : Mme Sandra Glardon

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 21 de la séance du 20 mars 2019
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Assermentation d'un nouveau conseiller en remplacement de M. Pierre-André Oberson (PLR), démissionnaire
5. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
- 6.1. Postulat de Mme Christiane Rithener (PS) « Proches aidants : un soutien dans le but de concilier rôles de proche aidant et activité professionnelle pour des employés communaux »
7. Réponses aux interpellations
- 7.1. Réponse municipale N° 3/2019 - Interpellation de M. Nicolas Bastard (PS) « Patrimoine culturel boéland »
- 7.2. Réponse municipale N° 4/2019 - Interpellation de Mme Marie Schmidhauser (PS) « Grève pour l'égalité : quels droits pour les employées et employés de l'administration communale ? »
8. Préavis
- 8.1. Préavis municipal N° 2/2019 - Gestion et comptes 2018 du Fonds culturel Riviera
- 8.2. Préavis municipal N° 3/2019 - Gestion et comptes 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
- 8.3. Préavis municipal N° 4/2019 – Gestion et comptes 2018 de la Commune de La Tour-de-Peilz
- 8.4. Préavis municipal N° 5/2019 - Dépenses imprévisibles et exceptionnelles
- 8.5. Préavis municipal N° 6/2019 - Demande de crédit de Fr. 1'023'000.-- pour financer les constructions et aménagements provisoires permettant la poursuite des activités scolaires et parascolaires durant la construction du nouveau collège Courbet
- 8.6. Préavis municipal N° 7/2019 - Demande de crédit de Fr. 643'000.-- pour le remplacement du revêtement synthétique du terrain de football de Gérénaz
- 8.7. Préavis municipal N° 8/2019 - Demande d'un crédit de Fr. 235'000.-- pour l'assainissement du chemin de Gérénaz et le remplacement des équipements d'éclairage public
9. Rapports
- 9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 17/2018 - Demande de crédit de Fr. 100'000.-- pour la création d'un parcours Courbet à La Tour-de-Peilz
- 9.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) « Pour aider à rendre les loyers supportables »

10. Communications municipales
- 10.1. Communication municipale N° 6/2019 - Réaménagement de la cour principale du collège des Marronniers - Décompte final
- 10.2. Communication municipale N° 7/2019 - Nouvelle convention relative aux frais de locaux et au financement du Conservatoire
- 10.3. Communication municipale N° 8/2019 - Nomination au Conseil d'administration des VMCV
- 10.4. Communication municipale N° 9/2019 - Projet de parcours Courbet - Information complémentaire
- 10.5. Communication municipale N° 10/2019 - Taxe cantonale de compensation sur la plus-value
11. Propositions individuelles et divers

Appel

72 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Michel Culand - Brigitte Fahrni Chiusano - Guillaume Jung - Fabrice Laluc - Daoud Latif - Elisabeth Leimgruber - Philippe Neyroud - Valentine Python - Nicole Rivet - Michel Sandoz - Alexandre Stettler - Antonia Winter

Absent(e)s : Olivier Mottier

Mme Présidente ouvre la 6^{ème} séance de l'année 2018-2019 - 22^{ème} séance de la législature - en saluant toutes les personnes présentes, la presse - qui s'efforcera de rapporter nos discussions au plus près de la réalité - et le public, qu'elle remercie de s'être déplacé pour suivre nos débats. Elle souhaite que ceux-ci soient toujours courtois et émet le vœu qu'ils soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel.

1. Adoption de l'ordre du jour

Les compléments suivants sont apportés au point 6 :

- 6.2. Interpellation de M. V. Bonvin (Les Verts) « Quid de la 5G à La Tour-de-Peilz ? »
- 6.3. Interpellation de M. M. Wüthrich (LTDPL & PBD) « Analyse de l'horaire des lignes VMCV 207/208 desservant la route de Chailly, le gymnase de Burier et les installations sportives »
- 6.4. Dépôt du titre d'une motion par M. G. Vernez (PS)

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté à l'unanimité tel que complété.

2. Adoption du procès-verbal N° 21 de la séance du 20 mars 2019

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 21 de la séance du 20 mars 2019 est adopté à une large majorité (six abstentions), avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil communal

Nous avons appris le décès de M. Bertrand Wenger, conseiller communal, président en 1971 et municipal de 1974 à 1989, ainsi que du Major Cédric Fagherazzi, commandant du SDIS Riviera, décédé le 17 avril dernier. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence en leur mémoire.

4. Assermentation d'un nouveau conseiller en remplacement de M. Pierre-André Oberson (PLR), démissionnaire

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Alessio Grutta, né le 29 octobre 1991 et domicilié à la rue d'Entre-deux-Villes 8, en remplacement de M. Pierre-André Oberson, membre du groupe libéral-radical, démissionnaire

5. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux

M. G. Helbling indique que le Conseil intercommunal du SIGE se réunira le jeudi 2 mai. L'ordre du jour signale le dépôt d'un préavis relatif au renouvellement d'une conduite d'eau potable. Son tronçon, d'une longueur de 960 mètres, se situe entre les N° 212 et 255 en partie supérieure du chemin de Béranges, pour se poursuivre sur la commune de Blonay par le chemin de la Tavallaz. Faisant partie des deux axes principaux du transport de l'eau des Avants dans les réseaux inférieurs de La Tour-de-Peilz et de Vevey, cette conduite, mise en eau en 1869 et devenue fort vétuste avec le temps, soumise à des fuites importantes et à répétition, n'est plus en mesure d'assurer le transport de l'eau.

M. R. Urech indique que, lors de sa séance du 11 avril 2019, le Conseil intercommunal Sécurité Riviera a procédé à diverses assermentations, tant pour le Conseil intercommunal que pour le Comité de direction. Il a reçu les préavis N° 01/2019 relatif aux comptes 2018 et N° 02/2019 relatif au rapport de gestion. Ces deux préavis ont été transmis à la commission de gestion de l'ASR pour étude et rapport. Il a reçu également une communication du Comité de direction en réponse à une interpellation du conseiller André Grivel. L'interpellateur n'étant pas présent pour exprimer sa satisfaction ou déception quant à la réponse, cette communication est reportée à la prochaine séance. Enfin, le Conseil intercommunal a adopté la modification des articles 1 et 9 du règlement intercommunal sur la vidéo-surveillance. Ces articles traitent de l'autorité compétente et de la durée de conservation. Il s'agit d'une adaptation à la législation supérieure.

6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

6.1. Postulat de Mme Christiane Rithener (PS) « Proches aidants : un soutien dans le but de concilier rôles de proche aidant et activité professionnelle pour des employés communaux »

Le texte de ce postulat est le suivant :

« Qu'est-ce qu'un proche aidant ? C'est vous, c'est moi. C'est une personne qui s'occupe de manière régulière d'un proche atteint dans sa santé et dans son autonomie. C'est assurer une présence et une aide dans les difficultés quotidiennes rencontrées.

Nous connaissons certainement toutes et tous quelqu'un qui s'occupe de son parent âgé en perte d'autonomie, d'un enfant gravement malade ou d'une personne proche qui a besoin d'aide. Dans le canton de Vaud, les proches aidants représentent 13% de la population de plus de 15 ans. Dans la classe d'âge des 55 à 64 ans, une personne sur cinq fournit de l'aide à un proche malade, âgé, en situation de handicap ou en fin de vie. Je souligne que ce sont une majorité de femmes qui tiennent ce rôle. Cet acteur invisible consacre ainsi parfois plusieurs heures par jour, 7 jours sur 7. Ceci avec en évidence le risque de s'épuiser, de s'isoler et peut-être finalement de tomber malade. Dans ces circonstances, comment réussir à concilier vie professionnelle et accompagnement de son proche ? Souvent la solution consiste à réduire son activité professionnelle ou prendre des congés non payés, avec toutes les conséquences que l'on peut aisément imaginer.

Avec le vieillissement de la population, ce n'est plus un problème purement individuel, mais bien un enjeu de santé publique, car les proches aidants jouent un rôle central de santé et de maintien à domicile. De plus, le souhait de la grande majorité des personnes âgées est de pouvoir vivre le plus longtemps possible à la maison. Pour rendre cela possible, leurs proches s'engagent à leur côté, même si ces tâches s'ajoutent à leur activité professionnelle.

Notre Commune a concrètement l'occasion de montrer l'exemple en reconnaissant le rôle et l'engagement des proches aidants au sein de ses employés communaux. C'est pourquoi je propose par ce postulat que la Municipalité étudie la possibilité :

- d'instaurer un congé d'accompagnement payé pour les employés communaux et/ou un aménagement provisoire de temps de travail lorsque ces derniers doivent fournir, de façon régulière ou permanente, de l'aide ou des soins à un proche aidant atteint dans sa santé et dépendant de leur assistance
- de sensibiliser son personnel sur la problématique des proches aidants et de l'informer sur les conseils et les aides disponibles en utilisant par exemple les plateformes d'information existantes, telles que le site internet www.infoworkcare.ch ou celui de l'Etat de Vaud www.vd.ch/prochesaidants.

Je souhaite que ce postulat soit soumis à une commission pour sa prise en considération. »

Mme Ch. Rithener remarque que le texte de ce postulat faisait partie des documents reçus en vue de cette séance. Le Conseil a donc pu prendre connaissance des deux demandes qu'elle formule, qui consistent en un soutien aux employés communaux fournissant de l'aide et/ou des soins à un proche, une sensibilisation du personnel sur la problématique des proches aidants et une information sur les conseils et aides disponibles. Concernant l'aide concrète, pas de système d'arrosoir large. Il s'agira de cibler qui sont les personnes pouvant bénéficier de l'aide qui sera apportée concrètement par un congé d'accompagnement payé et/ou un aménagement provisoire du temps de travail. Il faudra une définition précise du proche aidant, à savoir de l'employé qui doit fournir, de façon régulière ou permanente, de l'aide ou des soins à un proche atteint gravement ou durablement dans sa santé et dépendant de son assistance. Il faudra aussi savoir qui est le « proche ». C'est le-la conjoint-e, le-la partenaire enregistré-e, concubin-e, un enfant, le père, la mère, un frère ou une sœur de l'employé. Il faudra également définir la durée de ces congés payés, que l'on pourrait qualifier de congés d'accompagnement, envisager éventuellement jusqu'à 12 jours par an, comme cela se fait au Canton et ailleurs. Ces congés pourraient être accordés en jours, demi-jours ou fraction d'heure, au prorata du taux d'activité. Le rapport de gestion 2018 de la Municipalité fait état de 127 employés communaux pour un total de 92,39 EPT. Sa demande pourrait donc déboucher sur une petite modification du règlement du personnel communal concernant ces 127 personnes et viser ceux qui jouent le rôle de proches aidants au sein de notre administration. Le deuxième volet de ce postulat souhaite une sensibilisation et une information. En se renseignant auprès du service concerné de l'Etat de Vaud, elle a obtenu plusieurs brochures qui conseillent et détaillent les aides diverses. Conseiller et informer les employés des aides qu'ils peuvent obtenir est donc le deuxième volet de son postulat. Il est indéniable que toutes les actions des proches aidants permettent un maintien à domicile plus longtemps pour nombre d'aînés qui, sans cela, seraient en EMS, avec les coûts que l'on sait. Ces actions amènent donc une diminution bienvenue de la facture santé. Au niveau fédéral, les réflexions et préoccupations concernant les coûts de la santé débouchent sur le constat que l'aide des proches est un engagement inestimable pour la société. Sans eux, notre système de santé publique serait vraiment péjoré. Une réflexion est en cours pour savoir comment soulager et soutenir financièrement les proches aidants. Au niveau cantonal, la directive de la loi sur le personnel, à son art. 83, accorde un congé rémunéré pouvant aller jusqu'à 12 jours et définit précisément les conditions d'octroi de ces congés. Dans notre canton, la commune d'Epalinges a modifié en février de cette année l'article 39bis de son règlement du personnel en introduisant un congé de 12 jours pour les employés communaux proches aidants. Accepter le renvoi de ce postulat à une commission de prise en considération, c'est un premier pas pour reconnaître les efforts de ces proches et une toute petite avancée dans la réflexion sur une possible diminution des coûts de la santé.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins des conseillères et conseillers présents soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, ce postulat est transmis à une commission ainsi composée :

| | | |
|---------------------|--------------------|---|
| <u>Présidence</u> : | UDC | Yohan Ziehli |
| <u>Membres</u> : | LIBERAL-RADICAL | Christine Hausherr de Maddalena - Kurt Egli |
| | SOCIALISTE | Christiane Rithener - Philippe Neyroud |
| | VERTS | Vincent Bonvin |
| | PDC + Indépendants | Anne Lachat Baechler |

6.2. Interpellation de M. V. Bonvin (Les Verts) « Quid de la 5G à La Tour-de-Peilz ? »

M. V. Bonvin donne lecture de son interpellation, qui est soutenue réglementairement :

« En 2018, les opérateurs de téléphonie mobile ont annoncé le déploiement de nouvelles antennes sur le territoire suisse et vaudois en particulier. Ces antennes sont destinées notamment à assurer le développement de la technologie dite « 5G », laquelle devrait permettre d'accélérer le transfert de données (très haut débit) de et vers les appareils connectés, portables, tablettes, mais aussi voitures autonomes, drones, appareils ménagers intelligents, etc.

Malheureusement, le développement de cette technologie est considéré comme un risque sanitaire par de nombreux scientifiques. Dans un appel datant de fin 2017 déjà, plus de 180 scientifiques et médecins de 36 pays mettaient en garde contre les risques de la 5G, qui pourrait conduire à une augmentation significative de l'exposition des personnes aux radiations électromagnétiques. L'Office fédéral de l'environnement a diligenté en septembre 2018 une étude pour étudier les risques de l'instauration de la 5G sur le territoire suisses. Les résultats de cette étude seront rendus publics dans le courant de l'été 2019.

En réaction, le Grand Conseil a récemment accepté par 95 voix contre 9 et 25 abstentions une résolution qui exige qu'«un moratoire sur l'installation d'antennes 5G soit prononcé, cela au moins jusqu'à ce que les conclusions de l'étude de l'OFEV en cours soient connues».

Néanmoins, aujourd'hui, une quinzaine de communes du canton de Vaud sont déjà couvertes en 5G, comme Vallorbe, Mézières, Lully ou encore Bière. Et si mes sources sont bonnes, il y aurait même un projet d'antenne 5G dans notre commune, au chemin de Vassin, à proximité de la garderie... ce qui serait inquiétant.

Pour finir, il est important de noter que le développement de ces antennes sur le territoire se fait de façon totalement anarchique et désordonnée car les opérateurs de téléphonie se livrent une féroce concurrence. Et par conséquent, le manque total de planification et de coordination de l'implantation des antennes est un risque supplémentaire pour la population et notamment pour les personnes les plus sensibles. Heureusement, sur ce point, les communes ont autorité et peuvent prévoir d'éventuelles « zones blanches ».

Dès lors, je souhaite interpellier la Municipalité avec les questions suivantes :

- 1) Est-ce que la Municipalité a d'ores et déjà été saisie de demandes d'opérateurs de téléphonie pour installer des émetteurs pour la 5G ?
- 2) Le cas échéant, a-t-elle déjà octroyé de telles autorisations ? Si oui combien et où ?
- 3) La Municipalité a-t-elle prévu une planification afin d'éviter un développement anarchique et non coordonné entre les différents opérateurs, des éventuelles futures antennes ?
- 4) La Municipalité va-t-elle par ailleurs prévoir d'éventuelles « zones blanches » sur son territoire ? Comme par exemple autour des garderies, des écoles et autres lieux fréquentés par des enfants ? »

M. V. Bonvin précise qu'il souhaite une réponse écrite.

M. le Syndic indique que la Municipalité peut répondre immédiatement. Elle suit ce dossier depuis plus de deux ans. La Commune a été saisie non pas d'une, mais de deux mises à l'enquête. La mise à l'enquête de Vassin a été faite il y a bientôt une année et une deuxième mise à l'enquête a eu lieu en début d'année pour un projet à la route de St-Maurice. La 5G est faite d'ondes millimétriques ; cela nécessite donc d'avoir des émetteurs très rapprochés les uns des autres. Des contacts réguliers ont lieu avec les opposants au projet de Vassin. La mise à l'enquête et les oppositions ont été transmises à la CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction). La CAMAC n'a pris pour l'heure aucune décision concernant la 5G, sachant pertinemment que des études étaient en cours au niveau fédéral. La Municipalité n'ira pas de l'avant aussi longtemps qu'elle n'aura pas reçu la synthèse CAMAC. Si celle-ci est positive, la Municipalité a toujours la possibilité de s'opposer, si elle est négative, la question est réglée. Nous avons appris hier seulement qu'enfin le SDT, après 14 ans, a approuvé le plan général d'affectation. Il n'est donc pas imaginable de tout reprendre à zéro pour ajouter quelque chose à ce PGA.

M. V. Bonvin revient sur la question d'une éventuelle zone blanche.

M. le Syndic répond que, lorsqu'il a fallu 14 ans pour arriver à former un PGA et qu'il s'agit de reprendre toute la procédure si l'on veut changer quelque chose, la Municipalité ne se lancera pas dans cette opération.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

6.3. Interpellation de M. M. Wüthrich (LTDPL & PBD) « Analyse de l'horaire des lignes VMCV 207/208 desservant la route de Chailly, le gymnase de Burier et les installations sportives »

M. M. Wüthrich donne lecture de son interpellation, qui est soutenue réglementairement :

« L'axe La Tour-de-Peilz Centre - Gymnase de Burier - P+R Chailly - Blonay Gare est desservi aujourd'hui par deux lignes VMCV (207 et 208) financées de manière importante par la commune. Les 12 arrêts communs à ces deux lignes sont Entre-Deux-Villes, La Tour-de-Peilz Centre, Baumes, Mousquetaires, Gregnolet, Gymnase, Vallon, Poneyre, Saussaz, Chailly-Village, Chailly-P+R, Blonay-Gare.

Le tracé tortillard de ces deux lignes a pour conséquence de rendre la connexion entre La Tour-de-Peilz et Blonay très peu attrayante (28 minutes de trajet). Nous envisageons de le remettre en question dans le cadre d'une intervention ultérieure une fois que nous aurons pu prendre connaissance des conclusions du rapport sur la mobilité douce attendu pour le mois de juin 2019. Toute modification de tracé de ces deux lignes impactera également les communes de Montreux et de Blonay.

La présente interpellation a pour objectif de questionner la Municipalité sur l'efficacité de l'horaire actuel de ces deux lignes afin de répondre à la demande réelle. Nous sommes d'avis que l'horaire actuel est mal réfléchi et mérite une adaptation immédiate pour une mise en œuvre au prochain changement agendé au 15 décembre 2019. Une sollicitation rapide des VMCV permettrait sans doute une meilleure adéquation de l'offre avec les besoins des usagers utilisant ces deux lignes de bus.

La Municipalité est-elle déjà en discussion avec les VMCV et les autres communes afin d'étudier le niveau de pertinence de l'offre actuelle sur les lignes VMCV 207 et 208 ?

La Municipalité accepterait-elle de se pencher rapidement sur la question de l'horaire de ces deux lignes avec les VMCV et les communes de Montreux et Blonay afin d'en adapter les heures de passage pour le prochain changement d'horaire du 15.12.2019 ? Afin d'éviter que deux bus se suivent à moins de 5min. d'intervalle (heures de pointe) et en favorisant un horaire cadencé réparti optimalement sur une même heure. Cela pourrait peut-être déboucher sur l'économie de quelques courses diminuant ainsi la charge communale.

La Municipalité pourrait-elle également demander les taux de fréquentation de ces deux lignes aux VMCV et prendre les mesures nécessaires afin de réduire l'offre lorsque cette dernière ne répond à aucun besoin significatif (p.ex. bus qui roulerait fréquemment à vide). Cela permettrait également de réduire le financement de la commune pour ses lignes VMCV.

Vous trouverez en annexe les horaires actuels de ces deux lignes avec une mise en évidence des courses que nous considérons en doublon (avec des bus qui se suivent à quelques minutes l'un de l'autre).

Je vous remercie de votre attention. »

M. M. Wüthrich précise que la réponse peut être soit orale, soit écrite.

M. le Syndic remarque qu'il a déjà eu l'occasion de discuter en début d'année avec l'interpellateur de cette question des lignes 207 et 208 et que les réponses à toutes les questions qu'il pose lui ont été données. Il faut examiner non seulement les horaires, mais également la pertinence d'avoir ces lignes 207 et 208. Pourquoi ? Dans le rapport de gestion 2017 des VMCV (page 18), toutes les lignes sont citées, avec la longueur en km, les km parcourus et le nombre de voyageurs (chiffres 2016). Qu'on fasse le ratio nombre de voyageurs/km parcourus ou nombre de voyageurs/longueur de la ligne en km, on constate que les lignes 207 et 208 ne sont vraiment pas performantes. Combien cela coûte-t-il ? Il suffit de prendre les pages 44 et 45 du même rapport de gestion. Pour toutes les lignes, il est mentionné le solde à reporter, dont la part communale. La ligne 207, c'est fr. 678'000.-- à partager avec Montreux et Blonay, la 208, fr. 448'000.--. Il est donc tout à fait pertinent de se poser la question, mais pas seulement au niveau des horaires. Parce que du moment qu'un bus démarre le matin et s'arrête le soir, le fait qu'on puisse améliorer quelques lignes est une bonne chose pour le citoyen, mais les coûts restent les mêmes. La Municipalité étudiera donc la question. La première des choses, ce n'est pas d'aller trouver les communes, mais d'avoir une proposition, non pas en termes d'horaire, mais de voir ce qu'il est possible de faire pour améliorer la situation de ces deux lignes. Le vecteur de force, c'est le gymnase. Et pour alimenter le gymnase depuis Blonay, Montreux et Vevey-La Tour-de-Peilz, il est clair qu'entre deux il y a des heures creuses. Pour la question 2, une étude devra effectivement être faite au niveau des horaires et cela peut être fait très rapidement. Il n'y aura aucune économie de quelques courses, parce que du moment qu'on a une ligne, qu'on la fasse tourner toutes les 5, 10 ou 20 minutes, il y a le même nombre de bus et les coûts sont identiques. Pour la question 3, il n'est pas possible de connaître les taux de fréquentation. On peut par contre les extrapoler, notamment en fonction du nombre de voyageurs, des km parcourus, de la longueur de la ligne. On voit que la ligne 207, et on peut se douter que la 208 aussi, sont sur le podium des moins bonnes. La Municipalité va donc étudier la question. Cela avait déjà été fait de manière très rapide pour la 209, grâce à l'intervention de La Tour-de-Peilz Libre & PBD. On est dans les temps pour pouvoir être en place à mi-décembre, mais cela demande plus de travail que pour la 209, parce qu'il est plus difficile de faire la comparaison 207-208 que de traiter cinq arrêts. Les cinq arrêts de la 209, c'est 5 x fr. 5'000.--, soit fr. 25'000.-- par année pour la commune, bien loin des chiffres annoncés pour les lignes 207 et 208.

M. M. Wüthrich comprend, pour la question 3, que les VMCV n'ont pas la possibilité technique de donner une statistique de fréquentation par véhicule. Est-ce exact ?

M. le Syndic répond que cela s'est fait notamment dans l'étude de la CORAT concernant les parkings, avec Swisscom, par le biais de mouchards dans les téléphones portables. Mais c'est un service payant et cela n'amène pas grand-chose. Cela pourrait être fait, mais il n'y a pas de raisons de le faire.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

6.4. M. G. Vernez annonce le titre d'une motion, qu'il développera lors de la prochaine séance, intitulée « Un travailleur social hors murs comme une réponse aux incivilités ?! ». Cette motion a pour but de faire diminuer, d'enrayer, de supprimer le vandalisme et les incivilités. Un travailleur social hors murs, c'est un animateur ou un éducateur spécialisé. Cette motion est inspirée du rapport d'activités 2018 de la commission de prévention Riviera, dont deux éléments sont en parfaite adéquation avec sa motion.

7. Réponses aux interpellations

7.1. Réponse municipale N° 3/2019 - Interpellation de M. Nicolas Bastard (PS) « Patrimoine culturel boéland »

M. N. Bastard se déclare satisfait de la réponse et en remercie la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

7.2. Réponse municipale N° 4/2019 - Interpellation de Mme Marie Schmidhauser (PS) « Grève pour l'égalité : quels droits pour les employées et employés de l'administration communale ? »

Mme M. Schmidhauser se déclare tout à fait satisfaite sur la forme et remercie la Municipalité pour sa réponse claire et concise. Elle l'est un peu moins sur le fond, notamment lorsqu'on compare avec la prise de position d'autres municipalités, en particulier celle de Lausanne où, à l'inverse de ce qui est proposé ici, les heures qui seront utilisées à des fins de manifestation publique sur la fin de la journée, à partir de 15h00, ne devront pas être compensées.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

8. Préavis

8.1. Préavis municipal N° 2/2019 - Gestion et comptes 2018 du Fonds culturel Riviera

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

8.2. Préavis municipal N° 3/2019 - Gestion et comptes 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

8.3. Préavis municipal N° 4/2019 – Gestion et comptes 2018 de la Commune de La Tour-de-Peilz

Mme A.-M. Arnaud remarque qu'habituellement on trouve en annexe du rapport de la Municipalité le rapport de la commission de gestion. Ce n'est pas le cas cette année.

(Il lui est répondu que la commission de gestion vient de débiter ses travaux et que son rapport sera transmis au Conseil pour la prochaine séance. Elle s'excuse alors de vouloir aller trop vite).

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

8.4. Préavis municipal N° 5/2019 - Dépenses imprévisibles et exceptionnelles

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

8.5. Préavis municipal N° 6/2019 - Demande de crédit de Fr. 1'023'000.-- pour financer les constructions et aménagements provisoires permettant la poursuite des activités scolaires et parascolaires durant la construction du nouveau collège Courbet

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

| | | |
|---------------------|--------------------|------------------------------------|
| <u>Présidence</u> : | SOCIALISTE | Jacques Vallotton |
| <u>Membres</u> : | LIBERAL-RADICAL | Pierre-André Bugnon - Cédric Urech |
| | SOCIALISTE | Julien Costanzo |
| | UDC | Guillaume Jung |
| | VERTS | Geneviève Pasche |
| | PDC + Indépendants | Margareta Brüssow |

8.6. Préavis municipal N° 7/2019 - Demande de crédit de Fr. 643'000.-- pour le remplacement du revêtement synthétique du terrain de football de Gérénez

M. O. Martin, municipal, indique qu'une erreur s'est glissée dans le préavis. A la page 5, fin du paragraphe 7 - Conséquences financières, il est proposé d'amortir le montant des travaux sur une période de dix ans. Cet amortissement correspond à la durée de vie estimée du revêtement synthétique. Au vu de la situation financière actuelle de la commune et sur proposition du service des finances, la Municipalité a décidé de proposer un amortissement sur une année, l'année qui suit la fin des travaux, comme cela figure au point 4 des conclusions. Cette modification a été oubliée dans le corps du préavis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

| | | |
|---------------------|--------------------|------------------------------------|
| <u>Présidence</u> : | VERTS | Valentine Python |
| <u>Membres</u> : | LIBERAL-RADICAL | Alessio Grutta - Kurt Egli |
| | SOCIALISTE | Natasa Ilic Wahab – Gilbert Vernez |
| | UDC | José Espinosa |
| | PDC + Indépendants | Christian Grobéty |

8.7. Préavis municipal N° 8/2019 - Demande d'un crédit de Fr. 235'000.-- pour l'assainissement du chemin de Gérénez et le remplacement des équipements d'éclairage public

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

| | | |
|---------------------|--------------------|---------------------------------|
| <u>Présidence</u> : | PDC + Indépendants | Aloïs Raemy |
| <u>Membres</u> : | LIBERAL-RADICAL | Roger Urech - Patrice Wenger |
| | SOCIALISTE | Nicolas Bastard - Serge Overney |
| | UDC | Jean Nervi |
| | VERTS | Pierre Fontana |

9. Rapport

9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 17/2018 - Demande de crédit de Fr. 100'000.-- pour la création d'un parcours Courbet à La Tour-de-Peilz

Rapport lu par M. Kurt Egli

Mme la Présidente indique que cet objet sera traité en tenant compte de la communication municipale N° 9/2019.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. K. Egli rappelle que, lors de la séance du 6 février dernier, plusieurs intervenants ont demandé des clarifications et des précisions quant à l'utilisation exacte du montant de fr. 100'000.-- à allouer pour la création d'un parcours Courbet dans notre commune. Pour cette raison, le Conseil a accepté le report de la discussion. C'est par voie de communication que la Municipalité a transmis l'avant-projet établi par la société Thematis, mandataire chargé de réaliser le parcours. Celui-ci présente dans le détail les options choisies pour les différents postes. Cet avant-projet doit donc être considéré comme partie intégrante du préavis soumis à l'approbation du Conseil. La commission chargée d'examiner le préavis n'a pas été convoquée à une nouvelle séance et n'a pas jugé nécessaire de solliciter une nouvelle rencontre avec les responsables communaux. Dès lors, le Conseil doit délibérer sur la base des conclusions du rapport rédigé le 18 janvier 2019, qui ne fait pas mention de ces informations supplémentaires. Afin d'éviter de délivrer une sorte de chèque en blanc, il dépose un amendement au point 1 des conclusions du préavis, qui propose « d'approuver la présente demande de crédit afin de permettre la création du Parcours Courbet tel que présenté par la communication municipale N° 09/2019 dans le cadre des festivités du bicentenaire de la naissance de l'artiste ».

La parole n'est pas demandée au sujet de cet amendement. Au vote, celui-ci est accepté à une très large majorité (six abstentions).

Mme A.-M. Arnaud remarque que la Municipalité a pris l'initiative d'ajouter au préavis, par le biais d'une communication présentant photos et mise en scène, son propre projet. Elle n'a pas convoqué la commission pour un nouvel avis. Il n'est donc pas possible de voter sur le rapport de la commission datant du 18 janvier 2019, qui n'a pas été adapté aux nouveautés proposées. Est-il possible de lancer un débat sur ce projet d'éléments encombrants plantés dans notre paysage urbain ? Sont-ils vraiment nécessaires ? Sans possibilité de pouvoir donner un avis sur ce nouveau projet, elle propose donc de refuser le préavis.

M. J.-Y. Schmidhauser estime que la demande de Mme A.-M. Arnaud est irrecevable, la compétence du Conseil étant uniquement financière. Il s'agit d'accorder un crédit par rapport à un projet qui a aujourd'hui été précisé, pas de débattre de la hauteur des panneaux. Soit le Conseil approuve le crédit, soit il le refuse, mais il ne peut pas l'approuver avec des contraintes autres que financières.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une large majorité (trois avis contraires et dix abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 17/2018,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver la présente demande de crédit afin de permettre la création du Parcours Courbet tel que présenté par la communication municipale N° 09/2019 dans le cadre des festivités du bicentenaire de la naissance de l'artiste ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 100'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9146.020.00 « Parcours 200^{ème} Courbet » ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou le cas échéant par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 85 millions adopté par le

Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 20'000'000.-- ;

4. d'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit en une fois l'année suivant la fin des travaux par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 22'403'791.72 ;
 5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.
- 9.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) « Pour aider à rendre les loyers supportables »

Rapporteur : M. Cédric Urech

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu la motion de Monsieur Jean-Yves Schmidhauser "Pour aider à rendre les loyers supportables",
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de prendre en considération de la motion de Monsieur Jean-Yves Schmidhauser "Pour aider à rendre les loyers supportables" et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

10. Communications municipales

- 10.1. Communication municipale N° 6/2019 - Réaménagement de la cour principale du collège des Marronniers - Décompte final
- 10.2. Communication municipale N° 7/2019 - Nouvelle convention relative aux frais de locaux et au financement du Conservatoire
- 10.3. Communication municipale N° 8/2019 - Nomination au Conseil d'administration des VMCV
- 10.4. Communication municipale N° 9/2019 - Projet de parcours Courbet - Information complémentaire
- 10.5. Communication municipale N° 10/2019 - Taxe cantonale de compensation sur la plus-value

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

M. le Syndic donne quelques informations orales :

PGA : La Municipalité a reçu un courriel ce mardi 30 avril indiquant que « la validation du SDT est terminée ». Le PGA doit encore être approuvé et signé par la Conseillère d'Etat en charge du département. Il y aura ensuite la levée des oppositions déposées lors de la mise à l'enquête et, s'il n'y a pas de recours, le PGA sera directement mis en application.

Rives du lac : L'objectif de la Municipalité est, en fonction des deux passages qu'il y a eu dans les différents services, de mettre à l'enquête le tronçon Becque/Chemin du Portail-Blanc. Une visite a eu lieu sur place il y a deux semaines environ avec les services concernés. La situation était assez ubuesque puisque le SDT voulait qu'on utilise les servitudes. Cela implique la création depuis La Becque d'un escalier de 3 mètres de haut pour aller chercher la servitude avant de redescendre au bord du lac. La Municipalité y est bien entendu totalement opposée, puisque plus aucune poussette ne pourrait passer et que les personnes âgées seraient défavorisées. La Municipalité n'a pas eu grand-chose à dire puisque ce sont les autres services qui essayaient de convaincre le SDT comme quoi le projet était bon et qu'il fallait le suivre. Un courrier avec un résumé de cette visite va maintenant être envoyé en collaboration avec notre mandataire Sollertia et le Conseil sera tenu au courant de la suite.

Courbet : Le buste « La Liberté » a été rénové. On voit enfin l'inscription « Hommage à l'Hospitalité », qui existait déjà sur la partie côté Montreux mais qui était cachée par des fleurs. La réalisation de la fresque sur le mur de la piscine a débuté ce lundi. Un trolleybus des VMCV sera décoré en hommage à Courbet, à l'image de ce qui s'est fait pour le 150^{ème} anniversaire du Théâtre Le Reflet. Le parcours Courbet a été approuvé ce soir et la Municipalité tient à en remercier le Conseil communal. Une liaison cyclotouriste Ornans-La Tour-de-Peilz aura lieu le samedi 15 juin, avec apéritif à la Maison Hugonin à 18h00, auquel chacun est cordialement invité, sachant qu'à 11h00 le même jour sera inauguré la fresque contre le mur de la piscine.

Jardin Roussy : Suite à une pétition des riverains, décision a été prise d'interdire les barbecues dans le triangle Est du Jardin Roussy (parcelle côté Montreux), qui ne faisait pas partie au départ du Jardin Roussy proprement dit. Les travaux en vue d'un 3^{ème} accès sécurisé au lac ont débuté le mardi 22 avril et vont bon train. Ils devraient être terminés pour la belle saison.

M. O. Martin donne quelques informations au sujet des fouilles archéologiques dans l'enceinte du Château. Une surface de 530 m² a été explorée et 2'000 m³ de terre et déblais ont été extraits. Les données récoltées sont riches et multiples. De nombreux murs de différentes époques ont été mis au jour et présentent un état de conservation inattendu. Les couches archéologiques ont livré une quantité importante de mobilier faunique, métallique, mais aussi céramique. Ainsi, il est aujourd'hui possible de voir la base de la 1^{ère} Tour de la Ville, datant de l'an mille environ, ainsi qu'une « ceinture » l'entourant et d'autres vestiges de l'époque. Cela en fait l'une des plus anciennes tours du canton, voire de Suisse. Afin que tout le monde puisse prendre connaissance de ces vestiges, une structure sera érigée permettant une vision périphérique depuis une plateforme accessible au public par des escaliers installés côté lac. Un panneau explicatif au sujet des différents vestiges sera disposé sur place. La plateforme sera accessible début juin 2019 et une communication publique sera faite à cette occasion. Lors de la dernière séance, Mme A.-M. Arnaud avait posé la question de pouvoir obtenir l'intégralité du rapport d'expertise du bureau Archéotech SA dans le but de « juger en connaissance de cause de l'opportunité de conserver ces vestiges ». Il lui avait répondu que la Municipalité n'avait toujours pas reçu le rapport en question et que, dès qu'il serait en sa possession, elle prendrait des dispositions pour informer le public. Depuis lors, Mme A.-M. Arnaud a pris directement contact avec le bureau Archéotech SA en lui posant la question : « Pourriez-vous me dire si votre rapport a été envoyé à notre Municipalité ? ». Il ne sait pas très bien comment prendre cette démarche, mais pour sa part il la prend mal. Mis à part tous les aspects liés aux problèmes de cogestion, de façon de procéder et de simple politesse, il se sent clairement soupçonné de mensonge. Il ne sait pas si l'intéressée se rend compte du côté inopportun de sa démarche, mais il apprécierait que cela ne se reproduise pas.

11. Propositions individuelles et divers

Mme A.-M. Arnaud présente ses excuses à M. O. Martin. Etant particulièrement intéressée par le sujet, elle a eu l'opportunité de poser la question au bureau Archéotech SA. Elle ne l'a pas soupçonné de mensonge. Elle considère que l'on peut quand même se faire du souci sur certains éléments. M. O. Martin a apporté la réponse ce soir et elle l'en remercie très vivement.

M. G. Chervet s'exprime au nom de la commission des finances :

« Une fois n'est pas coutume... Quand les enjeux des votations fédérales ont un impact direct sur les finances communales...

La commission des finances, unanime, vous recommande de soutenir le projet RFFA lors de la votation du 19 mai prochain. En effet, en lien avec ce paquet, il y a un enjeu de taille pour l'ensemble des Communes suisses. Pour le Canton de Vaud et pour toutes ses communes particulièrement, l'acceptation de la RFFA présente un enjeu financier très important. En effet, avec la RIE III vaudoise qui est entrée en

vigueur cette année, quelques mesures cantonales ont été prévues pour 2019, mais celles-ci ne seront ni durables, ni suffisantes pour combler la baisse des recettes attendue pour les communes.

Avec la RFFA, des mesures de compensations financières sont prévues pour les cantons, mais aussi pour les communes. L'augmentation de la rétrocession de l'IFD de 17 à 21% pour les cantons et les communes est prévue, ce qui dégage un montant de l'ordre de 1 milliard de francs par année, leur permettant de couvrir une partie des pertes engendrées par cette réforme. L'Association des villes suisses recommande par ailleurs de soutenir ce projet. Pour le Canton de Vaud, cette compensation annuelle s'élèverait à CHF 110 millions, dont un tiers en faveur des communes vaudoises.

Dès lors, en notre qualité d'élus du peuple et pour défendre les intérêts de notre Commune, conformément à notre mandat, nous avons un double rôle à jouer, le premier étant de soutenir ce projet dans les urnes, le second étant d'être des ambassadeurs auprès de la population pour que chacun en fasse de même.

La Cofin vous remercie d'ores et déjà de votre engagement et de votre soutien sans faille dans l'enjeu de ce scrutin qui aura un impact direct sur nos finances communales futures.

Merci de votre aimable attention. »

M. J.-Y. Schmidhauser constate que la Commune a été annexée. Désireux de consulter le nouveau site internet de la Commune mais ne se rappelant plus l'adresse exacte, il a tapé www.tour-de-peilz.ch. Il est alors tombé directement sur le site de la Ville de Vevey. Donc, soit nous avons été annexés, soit il s'agit d'une manœuvre d'un informaticien de Vevey pour tenter de détourner du trafic destiné à La Tour-de-Peilz. Il propose donc à la Municipalité d'intervenir auprès des services informatiques de Vevey pour essayer d'éviter ce piratage et il les remercie d'avance de leur intervention.

M. J.-F. Treyvaud rappelle que nous sommes jumelés avec la commune d'Ornans. Tout le monde connaît le peintre Courbet. Il y a toutefois une autre personne, que peut-être peu de monde connaît, un monsieur qui est responsable de la météorologie. Une avenue à Paris, une rue à Ornans portent son nom. Il s'agit du mathématicien Pierre Vernier. Il a fait une partie de la richesse de la Suisse, c'est une personne géniale, mais totalement inconnue. Il se dit très fier d'être jumelé avec Ornans parce que ce monsieur vient de cette commune aussi.

M. R. Baechler indique que la commission des finances sera représentée lors des séances des commissions chargées de traiter les préavis municipaux N° 6/2019, N° 7/2019 et N° 8/2019.

Mme G. Pasche aimerait savoir comment seront effectués le tri et le recyclage des différents matériaux dans le cadre de la démolition de l'actuel collège Courbet.

M. O. Martin remercie l'intéressée de lui avoir transmis sa question avant la séance et donne quelques précisions. Dans la série de prix de la soumission de démolition, il est spécifié, dans les articles 080 et suivants (Construire écologique) les éléments de construction à trier, éliminer ou recycler selon les filières légales. Les matériaux contenant de l'amiante seront traités par des entreprises spécifiquement agréées, selon les directives et bases légales du diagnostic amiante du bureau IST. La liste des produits triés et éliminés spécifiquement concerne les matériaux isolants PU ou XPS, les installations techniques du bâtiment, luminaires et appareils électroménagers. Les produits recyclés sont les fenêtres PVC, les revêtements de sols en matière synthétique, PVC, l'étanchéité synthétique, les tuyaux en PVC, la laine minérale, l'isolant EPS et le plâtre. En fait, les immeubles ne seront pas démolis mais déconstruits, et l'ensemble des matériaux sera trié (bois, inerte, etc.) selon les exigences légales en vigueur. Des portes ouvertes seront également organisées pour celles et ceux qui voudraient récupérer des biens mobiliers qui seraient disponibles avant déconstruction et élimination.

M. G. Vernez, suite à diverses interpellations, affirme que le réseau des transports publics sur la Riviera est dense et attractif. Au bénéfice d'un abonnement général depuis une quinzaine d'années, il constate qu'il est facile de se déplacer d'un point A à un point B. Des personnes de son entourage ne cessent de lui dire qu'il a de la chance d'habiter à La Tour-de-Peilz et de pouvoir se déplacer facilement. Force est de constater qu'environ une personne sur quatre utilise régulièrement les transports publics. Il ne défend pas un intérêt particulier, mais aimerait remercier la Municipalité qui contribue largement à soutenir les transports publics de la région, en particulier les VMCV.

M. J.-Y. Schmidhauser remercie le Conseil qui a accepté ce soir de prendre en considération la motion qu'il a déposée pour rendre les loyers supportables. Lors des débats de la commission, un des conseillers s'est demandé pourquoi cela n'avait pas été proposé plus tôt. Cette remarque est intéressante. Nous avons, en tant que conseiller communal, une responsabilité, un rôle dynamique de faire des propositions et d'agir pour que les choses changent. Souvent, nous n'agissons pas, par manque d'informations, mais nous avons des droits, qui sont prévus par le règlement. Il encourage chacun à les faire valoir, notamment le droit d'initiative qui a permis la prise en considération de cette motion. Il revient sur la création de zones blanches. La question a été posée et la réponse était en quelque sorte « Circulez, il n'y a rien à voir, on vient d'approuver le PGA et on ne va rien bouger ». Il rappelle qu'il existe la possibilité de l'initiative communale, qui a été utilisée une fois à La Tour-de-Peilz, qui permettrait de demander au peuple s'il souhaite la création de zones blanches. C'est un sujet qui préoccupe la population et il encourage les conseillers communaux qui ont la motivation nécessaire d'agir dans ce sens et de voir dans quelle mesure on ne pourrait pas d'abord proposer une initiative communale, qui serait prise en considération ou non par le Conseil communal et, en cas de refus, lancer une initiative communale pour avoir une votation populaire sur la création de zones blanches.

M. le Syndic invite le Conseil au bon sens. Nous sommes dans l'attente de la synthèse CAMAC, qui elle-même est en attente du rapport sur la 5G au niveau fédéral. Attendons ce rapport.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21h30.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

S. Glardon

C. Dind